



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 janvier 2021  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 12 janvier 2021, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite aux centaines de lettres que je vous ai adressées ces 10 dernières années concernant les atteintes commises par le régime turc aux règles de droit international, aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux principes régissant les relations amicales et de bon voisinage entre les États, je tiens à vous communiquer les informations suivantes :

Sur instruction du régime turc, qui parraine le terrorisme et dont les forces occupent de vastes pans du territoire syrien, les groupes terroristes armés qui lui sont inféodés, à savoir la Brigade Sultan Mourad, la Division Hamzat, Moutassem Billah, Ahrar el-Charqiyé et le Bouclier de Hassaké, qui opèrent dans le secteur de Ras el-Aïn, jusqu'à Tell Abiad et Aïn Issa dans la province de Raqqa, ont commis de nombreux crimes et actes hostiles contre des civils syriens de ces régions, qui consiste à :

- contraindre les citoyens syriens de la région susmentionnée à obtenir une carte d'identité non officielle dite « Kimlik » en turc qui renferme leurs données personnelles en arabe et en turc, au nom du « conseil local de la ville de Ras el-Aïn », avec un drapeau qui n'est pas celui de la République arabe syrienne ;
- contraindre tous les agriculteurs à vendre leurs récoltes de blé et d'orge à des marchands turcs et à les transférer en Turquie par les postes frontaliers de Ras el-Aïn et de Tell Abiad ;
- voler les stocks de blé, d'orge et de semences des habitants qui sont regroupés dans la zone industrielle de Ras el-Aïn en prévision de leur transport vers la Turquie ;
- aider le régime turc et ses supplétifs dans le trafic d'organes prélevés sur des citoyens syriens ;
- participer au trafic de drogue et vendre des stupéfiants aux jeunes et aux adolescents de la région ;
- imposer un programme d'études en turc dans les écoles de la région.

Les crimes susmentionnés s'inscrivent dans le prolongement des violations flagrantes du droit international et de la Charte des Nations Unies commises par le régime d'Erdoğan dont les attaques et l'occupation ont constitué, ces dernières années, une atteinte à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de mon pays.



En outre, le régime Erdoğan a aidé des groupes extrémistes et terroristes, notamment les Frères musulmans, Daech, le Front el-Nosra et des entités associées ; il a exploité des terroristes et des mercenaires et les a entraînés dans plusieurs conflits, au service de ses intérêts ; a volé et pillé les richesses et les ressources naturelles du peuple syrien ; a semé la mort et la destruction ; a mené une politique de déplacements forcés, de changement démographique et de turquisation ; a utilisé l'eau potable comme arme contre les civils ; et, avec les supplétifs de son organisation terroriste, a délibérément brûlé de grandes étendues de terre qui avaient été plantées de blé et d'orge. Tous ces actes sont des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité dont le régime d'Erdoğan doit être tenu pour responsable.

Le Gouvernement syrien transmet ces informations alarmantes au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité et compte que le Conseil s'acquittera des responsabilités que lui impose la Charte des Nations Unies, mettra fin aux violations du droit international et de la Charte commises par le régime turc et amènera ce dernier à cesser de parrainer et de soutenir le terrorisme et de menacer la paix et la sécurité dans la région et dans le monde entier.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Bashar **Ja'afari**

---